

## RECYCLAGE SSIAP 3

### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<p><b>Obligations réglementaires</b></p>	<p>Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.</p> <p>Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.</p> <p>Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.</p> <p>Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. (Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010)</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.</p>
<p><b>Public concerné</b></p>	<p>Titulaire du diplôme SSIAP 3 de moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures)</p>
<p><b>Pré-requis</b></p>	<p>-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité. -Habilitation électrique H0-B0 (pré-requis à l'emploi)</p>
<p><b>Délais d'accès</b></p>	<p>Selon places restantes</p>
<p><b>Programme de la formation</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 1 : 4 heures</b> REGLEMENTATION Evolution des textes réglementaires</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 2 : 2 heures</b> NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PENAL Le code civil et Pénal</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 3 : 2 heures</b> FONCTION MAINTENANCE Les contrats de maintenance des installations de sécurité</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 4 : 3 heures</b> ETUDE DE CAS Analyse d'un projet de construction et d'aménagement dans l'existant</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 5 : 2 heures</b> NOTIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 6 : 4 heures</b> ANALYSE DES RISQUES</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Séquence 7 : 4 heures</b> MOYENS DE SECOURS</p>

## RECYCLAGE SSIAP 3

### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Moyens pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PC de sécurité</li> <li>-Système de sécurité incendie de catégorie A.</li> <li>-Bac à feux écologique.</li> <li>-Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)</li> </ul>
<b>Documents à fournir en début de stage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attestation d'employeur.</li> <li>-Photocopie du diplôme SSIAP 3.</li> <li>-Photocopie carte SST ou équivalence.</li> <li>-Photocopie de la carte d'identité.</li> <li>-Photocopie de l'attestation HOB0.(éventuellement)</li> </ul>
<b>Durée</b>	21 heures soit 3 jours. 80% théorique / 20% pratique.
<b>Validation</b>	<p>La présence à l'ensemble des séquences programmée au recyclage.</p> <p>Dans le cas de défaillance notoire le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.</p> <p>Attestation délivrée par le centre de formation CTF.</p> <p>Document de synthèse remis aux stagiaires.</p>
<b>Nombre de personnes</b>	15 stagiaires au maximum
<b>Lieu</b>	centre de formation ou votre site (groupe)
<b>Accessibilité</b>	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
<b>Dates</b>	Voir planning
<b>Responsable pédagogique de la formation</b>	<b>Mr Cyril TOUCHET</b>
<b>Coût de la formation</b>	<b>Nous consulter.</b>